

**100 T**  
Société civile immobilière  
Au capital de 500 euros  
Siège social : 25, rue du Chemin Dupuis Vert 95000 CERGY  
RCS de Pontoise n° 841 209 356

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DÉCEMBRE 2023**

L'an 2023,  
Le 31 décembre, à 15 heures,

Les associés de la société civile immobilière 100 T se sont réunis en assemblée extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le Gérant.

Madame Nazha ABDELMOUMENE, préside la séance en sa qualité de Gérant de la Société.

**Les associés présents sont propriétaires de :**

- Madame Nazha ABDELMOUMENE, propriétaire de 400 parts sociales,
- L&M GESTION & CONSULTING, propriétaire de 100 part sociale.

Soit un total de 500 parts sociales.

Est également présente, Monsieur Younes ABDELMOUMENE futur associé de la Société.

Madame la Présidente constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

**Madame la Présidente rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :**

- Approbation de la cession des parts sociales initiales détenues par la société L&M Gestion & Consulting (817 993 660) au profit de Monsieur Younes ABDELMOUMENE,
- Modifications statutaires subséquentes,
- Pouvoir en vue des formalités,

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation ;
- Le texte des résolutions soumis au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que ces documents ont été remis en mains propres contre décharge à chacun des associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la Loi.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Une discussion s'engage entre les associés, plus personne ne demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

---

## PREMIÈRE RESOLUTION

---

L'Assemblée Générale déclare autoriser la cession des cent parts appartenant à la société L&M GESTION & CONSULTING au profit de Monsieur Younes ABDELMOUNENE, au prix de 1 500 euros, et agréer expressément ce dernier en qualité de nouvel associé.

*Cette résolution est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

---

## DEUXIEME RESOLUTION

---

L'assemblée prend acte de la modification des articles 6 et 7 des statuts comme suit :

### Article 6. APPORTS

Les associés fondateurs :

- Marc PULLICINO apporte une somme en numéraire de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (499,00 €),
- Malakoma DJOLIBA apporte une somme en numéraire de un euro ..... 1,00 euro.

Par acte de cession en date du 4 juillet 2023, les 500 parts ont fait l'objet d'une cession à Madame Nazha ABDELMOUNENE et à la société SASU L&M Gestion & Consulting ayant acquis les parts sociales au prix de 1.474 euros comme suit :

- **Madame Nazha ABDELMOUNENE** titulaire de 400 parts sociales,
- **SASU L&M Gestion & Consulting** titulaire de 100 parts sociales.

Par acte de cession en date du 31 décembre 2023, la société SASU L&M Gestion & Consulting a cédé 100 parts sociales à Monsieur Younes ABDELMOUNENE. La répartition actuelle des parts sociales est la suivante :

- **Madame Nazha ABDELMOUNENE** : titulaire de 400 parts sociales,
- **Monsieur Younes ABDELMOUNENE** : titulaire de 100 parts sociales.

### Article 7. CAPITAL SOCIAL

- Le capital social est fixé à la somme de Cinq cent euros (500 euros), montant des apports ci-dessus effectués.

Le capital est divisé en Cinq cent parts (500) de un euro (1 €) chacune, numérotées de 1 à 500, totalement libérées au crédit d'un compte ouvert au nom de la société au Crédit Mutuel, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, savoir :

- **Nazha ABDELMOUMENE** propriétaire de quatre-cents parts sociales numérotées de 1 à 400,  
soit 400 parts,
- **Younes ABDELMOUMENE** propriétaire de cent parts sociales numérotés de 401 à 500,  
soit 100 parts.

**Total égal au nombre de parts composant le capital social 500 parts**

*Cette résolution est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

---

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

*Cette résolution est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Le président.

**Madame Nazha ABDELMOUMENE**

**Monsieur Younes ABDELMOUMENE**

**L&M GESTION & CONSULTING**